

*Federation of Law Societies
of Canada*



*Fédération des ordres professionnels
de juristes du Canada*

**Inventaire des initiatives
des ordres professionnels de juristes
du Canada
pour l'accès aux services juridiques**

Le 29 septembre 2014

INTRODUCTION

1. Afin de tenir compte des différents besoins de différentes personnes, des groupes diversifiés de gens et du large éventail de problèmes juridiques auxquels ils font face, il est nécessaire de trouver diverses façons de combler les lacunes en matière d'accès aux services juridiques. Les ordres professionnels de juristes poursuivent plusieurs initiatives visant à améliorer l'accès du public aux services juridiques, variant des initiatives conçues pour prévenir les problèmes juridiques à celles visant à élargir les connaissances et les services pour les personnes qui se représentent elles-mêmes et aux initiatives qui font augmenter l'accès aux services juridiques.

2. L'accès aux services juridiques est une priorité stratégique de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (FOPJC). La FOPJC et ses ordres professionnels de juristes membres ont entrepris divers projets visant à promouvoir l'accès aux services juridiques comme un des nombreux moyens de contribuer au mandat d'intérêt public qui leur est confié

3. Cet inventaire expose les activités que les ordres professionnels de juristes à travers le pays ont entreprises ou envisagent de faire dans le but d'améliorer l'accès aux services juridiques pour le public canadien. L'inventaire est réparti en plusieurs catégories, soit :

- les comités d'intervenants concernant l'accès à la justice
- les services d'auto-assistance
- la vulgarisation et l'information juridique
- les conseils donnés par des non-juristes
- les conseils sommaires, les services d'information et de renvoi
- l'évaluation des besoins juridiques
 - mandats à portée limitée/services juridiques dégroupés
 - régimes d'assurance juridique
 - aide juridique
 - honoraires réduits (services bénévoles et à coût réduit)
 - modèles de facturation de rechange
- les questions qui touchent les fournisseurs (petits cabinets et praticiens exerçant seuls, en région rurale et éloignée, et les barrières culturelles et linguistiques
- les autres modèles d'affaires pour la prestation des services juridiques

4. En plus des nombreuses activités décrites ci-après, certains ordres professionnels soutiennent activement les initiatives prises en matière d'accès à la justice. Par exemple, la Law Society of British Columbia a récemment constitué un nouveau fonds dédié à l'accès à la justice, lequel sera géré par la Law Foundation of B.C. afin de soutenir les initiatives entreprises dans ce domaine.

INVENTAIRE

Comités d'intervenants concernant l'accès à la justice

5. Plusieurs ordres professionnels sont présents au sein de comités créés à l'échelle provinciale pour traiter de la question de l'accès à la justice, dont les membres comptent une grande variété d'intervenants du système judiciaire, dont des représentants gouvernementaux, des représentants des tribunaux, des enseignants en vulgarisation juridique, des organismes d'aide juridique et d'autres encore.

FOPJC La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada participe activement au Comité d'action national sur l'accès à la justice en matière civile et familiale créé par la juge en chef du Canada (le « Comité d'action national »). Le Comité d'action national favorise la collaboration à l'échelle nationale sur les questions concernant l'accès à la justice pour l'ensemble des intervenants du système judiciaire canadien. La Fédération des ordres professionnels de juristes continue de promouvoir les recommandations émises par le Comité d'action national dans son rapport de 2013 à titre d'actions appropriées devant être entreprises par les organismes de réglementation gouvernant la profession juridique.

LSBC La Law Society of British Columbia participe activement au travail d'un comité de coordination provincial d'accès à la justice qu'on commence à former. Les membres jusqu'à maintenant incluent des représentants du ministère de la Justice, de la magistrature, de l'Association du Barreau canadien - section de la C.-B., de la Legal Services Society of British Columbia, de la Fondation en droit de la C.-B., des bibliothèques de palais de justice de la C.-B., d'Access Pro Bono et autres.

LSA La Law Society of Alberta est active au sein d'un comité provincial similaire de coordination en matière d'accès à la justice, dont les membres comprennent des représentants gouvernementaux, des magistrats et d'autres parties intéressées.

LSS La Law Society of Saskatchewan prend part à des discussions avec plusieurs intervenants au sein du système judiciaire et s'est engagée à participer au comité provincial sur l'accès à la justice qui devrait être bientôt créé.

LSM La Law Society of Manitoba coordonne les activités du comité des intervenants en matière d'accès à la justice, lequel compte des représentants de la Law Society of Manitoba, des magistrats (de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta et des cours provinciales), le ministère de la Justice du Manitoba, le ministère fédéral de la Justice, la Société d'aide juridique du Manitoba, le Centre d'aide juridique, la Fondation manitobaine du droit, l'Association d'éducation juridique communautaire, la Commission de réforme du droit du Manitoba, l'Association du Barreau du Manitoba, la faculté de droit de l'Université du Manitoba et plusieurs groupes d'intérêt de clients (l'Assemblée des chefs du Manitoba, la Fédération des Métis du Manitoba, le Conseil multiconfessionnel d'aide à l'établissement des immigrants au Manitoba et plusieurs autres).

La Law Society of Manitoba organise également un comité directeur de portée provinciale concernant l'accès à la justice conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Comité d'action national.

BHC Le Barreau du Haut-Canada a constitué au début de l'année 2013 le groupe consultatif du trésorier sur l'accès à la justice afin de définir le rôle accru du BHC lorsqu'il s'agit de relever les défis croissants en matière d'accès à la justice auxquels font face les Ontariens. Au cours de l'année, le BHC a rencontré des représentants d'associations d'avocats et de parajuristes, de gouvernements, des tribunaux, du milieu universitaire et autres organisations s'intéressant à la justice afin de déterminer la meilleure manière de collaborer et d'établir des solutions.

Le travail réalisé par le groupe consultatif du trésorier a été présenté lors du symposium d'une journée qui a eu lieu en octobre de 2013 sous le thème « Un climat pour le changement ». Quatre-vingts dirigeants et décideurs ontariens en matière de politiques se sont réunis pour une journée aux locaux du BHC et se sont engagés à collaborer afin de combler les écarts de mise en œuvre relativement aux questions d'accès à la justice. Le groupe de travail du trésorier a résumé les discussions et les idées soulevées au cours de l'année sous la forme d'un nouveau cadre de travail sur l'accès à la justice pour le BHC.

Des premières rencontres ont eu lieu avec la Cour de justice de l'Ontario, la Cour supérieure, le ministère du Procureur général, la Community Legal Education Ontario et l'Aide juridique de l'Ontario dans le but de créer une ressource « par étapes » à l'intention des clients ou des conseillers cherchant de l'information dans le but de résoudre des différends en droit de la famille. Le BHC examine maintenant comment développer une application Web évolutive afin de partager l'information à l'interne au sein du comité consultatif du trésorier et avec le public en général, ainsi que la possibilité d'inclure les ressources électroniques du Comité d'action national et d'autres groupes.

LSPEI La Law Society of Prince Edward Island soutient et promeut le Centre en droit de la famille de l'Î.-P.-É. Le Centre en droit de la famille aide ses clients à accéder au système de justice familiale; à obtenir et à faire exécuter des ordonnances et des ententes concernant la garde, l'accès et les pensions alimentaires; ainsi qu'à assurer l'exécution et le recalcul annuel des ordonnances et ententes sur les pensions alimentaires, sans devoir retourner devant les tribunaux. Le programme « Être de bons parents après la séparation » vise à sensibiliser les parents par rapport aux effets négatifs des conflits sur les enfants. Il encourage les parents à parvenir à une entente qui soit dans l'intérêt fondamental des enfants, et souligne l'importance du respect des ordonnances et des ententes. Le programme « Être de bons parents après la séparation : pour enfants » offre du soutien aux enfants dont les parents se séparent ou divorcent. Le programme conçu à l'intention des enfants est offert dans les écoles de concert avec le système éducatif et co-animé avec les conseillers d'orientation des écoles. Le Centre en droit de la famille offre tous ses services et programmes gratuitement dans l'ensemble de la province.

NSBS La Nova Scotia Barristers' Society poursuit activement la mise en œuvre d'une approche coordonnée à l'échelle de la province concernant l'accès à la justice au moyen du Nova Scotia Access to Justice Working Group, qui compte parmi ses membres le bureau du juge en chef, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse, la Direction des services judiciaires du ministère de la Justice, le Service des poursuites publiques et l'Association du Barreau canadien. Le Nova Scotia Access to Justice Working Group a créé une base de données d'inventaire sur l'accès à la justice dans le but d'assurer une meilleure compréhension du travail déjà réalisé dans ce domaine en Nouvelle-Écosse, d'identifier les lacunes importantes dans les programmes et services existants, et de préciser toute orientation future possible des initiatives entreprises en matière d'accès à la justice.

À la demande de représentants de la communauté mi'kmaq, la Nova Scotia Barristers' Society offre son soutien à un groupe d'intervenants communautaires et d'autres venant du système judiciaire qui œuvre pour la protection de l'enfance autochtone, lequel traite de telles questions dans les réserves en Nouvelle-Écosse.

À la demande de représentants de la communauté afro-néo-écossaise, la Nova Scotia Barristers' Society offre son soutien à un groupe de travail traitant des problèmes de titres fonciers dans le secteur de Preston. Le groupe est constitué de représentants de l'administration municipale, de groupes communautaires, d'avocats et d'autres intervenants qui cherchent à résoudre les problèmes de titres fonciers qui, depuis longtemps, touchent particulièrement la communauté afro-néo-écossaise de Preston, en Nouvelle-Écosse.

En partenariat avec un projet pilote sur la santé mentale et la dépendance mis sur pied par le palais de justice de Kentville, en Nouvelle-Écosse, de même qu'avec le service de police et d'autres intervenants, la Nova Scotia Barristers' Society finance et facilite la tenue d'un événement de discussion selon le format « café mondial » et qui s'appelle UnCommon Law 5 : la santé mentale et la loi.

La Nova Scotia Barristers' Society participe au Forum de la justice : la transformation du système de justice pénale, un groupe formé de membres appartenant aux services correctionnels, aux corps policiers, au service des poursuites de la Couronne et d'autres intervenants. Le groupe d'intervenants du système de justice pénale discute des occasions pour collaborer dans l'intérêt du public. Par exemple, le groupe prévoit l'élaboration d'une ressource éducative sur le système de justice pénale à l'intention du public, notamment les accusés, les familles et les victimes.

La Nova Scotia Barristers' Society participe également à un groupe de travail sur l'initiative de triage des nouveaux dossiers de la division de la famille de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Cette initiative est caractérisée, notamment, par la rencontre des parties au début des procédures avec des conciliateurs; l'habilitation des conciliateurs à préparer des ordonnances en matière de consentements et de pensions alimentaires, à recommander l'examen du foyer et la préparation des rapports pertinents; un programme d'information obligatoire à l'intention des parents en désaccord sur la garde et

le droit de visite d'un enfant; la médiation volontaire; et des centres d'information sur le droit de la famille, à Halifax et Sydney, en Nouvelle-Écosse, à l'intention des plaideurs non représentés par un avocat.

LSNL La Law Society of Newfoundland and Labrador est membre du Comité d'action conjointe sur l'accès à la justice de Terre-Neuve. Ce groupe de travail est constitué de plusieurs intervenants du système judiciaire qui collaborent actuellement pour élaborer un plan d'action qui comporte des plans visant à nouer d'autres partenariats dans le cadre d'initiatives d'accès à la justice.

La Law Society of Newfoundland and Labrador fournit un soutien actif, financier et autre, à un projet pilote de médiation à l'intention du public ayant recours au système de droit familial. Les travaux sont effectués en collaboration avec plusieurs intervenants du système de droit familial.

La Law Society of Newfoundland and Labrador assure également la liaison avec l'Association du barreau canadien, afin de fournir du soutien de nature plus générale en matière d'accès à la justice.

LSY La Law Society of Yukon participe, aux côtés d'autres intervenants locaux, à des réunions où des questions relatives à l'accès à la justice sont abordées.

BNU En 2011, le Barreau du Nunavut a créé un comité territorial sur l'accès à la justice, en collaboration avec plusieurs intervenants, dont le Service des poursuites pénales du Canada, le gouvernement du Nunavut, l'aide juridique du Nunavut, des avocats du secteur privé et des organisations inuites. Ce comité prépare actuellement une demande de propositions (DP) pour que des conseillers et des universitaires, entre autres, puissent entreprendre une étude des besoins non satisfaits en matière de services juridiques et d'accès à la justice au Nunavut.

Services d'auto-assistance

6. En raison du nombre croissant de parties non représentées, l'augmentation des services d'auto-assistance pour les personnes intervenant officiellement dans le système juridique est devenue une des grandes priorités dans le dossier actuel de l'accès aux services juridiques au Canada.

LSBC La Law Society of British Columbia a participé à la création et l'établissement en 2005 du centre d'information et d'auto-assistance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, lequel fait maintenant partie du Justice Access Centre à Vancouver. Le centre offre des services d'auto-assistance et d'information juridique en matière de droit de la famille et de droit civil.

BHC Le Barreau du Haut-Canada offre des conseils et un soutien continu à Pro Bono Law Ontario (PBLO) et a modifié ses règlements de façon à faciliter la participation aux projets de PBLO. Depuis 2007, cet organisme offre des services dirigés d'auto-assistance aux parties non représentées dans des affaires civiles, mais non familiales, par l'entremise du projet

Law Help Ontario, lequel gère des centres d'aide judiciaire à deux endroits à Toronto ainsi qu'un autre à Ottawa.

- BQ, CNQ** Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec se sont associés au ministre de la Justice du Québec dans un projet pilote visant à établir trois centres communautaires juridiques à Rimouski, Québec et Montréal (d'autres endroits font actuellement l'objet de discussion). Les centres communautaires juridiques offrent un accès gratuit à l'information juridique, un système de renvoi et de l'aide pour remplir des formulaires exigés par le processus judiciaire.
- CNQ** La Chambre des notaires du Québec a produit et diffuse sur YouTube cinq courtes vidéos expliquant des sujets de droit en fonction des questions qui sont souvent posées par le public.
- BQ** La Fondation du Barreau du Québec a publié plusieurs guides qui donnent de l'information juridique et aident les parties non représentées. Les guides pour les personnes qui choisissent d'assumer leur propre défense devant les cours et tribunaux comprennent : Seul devant la cour en matières civiles, Seul devant la cour en matières criminelle et pénale, Seul devant la cour en matière familiale, et Seul devant un tribunal administratif.
- NSBS** La Nova Scotia Barristers' Society, en collaboration avec d'autres organisations, offre maintenant des formations aux avocats des cliniques de bénévoles qui donnent des conseils aux plaideurs sans avocat. Le programme de formation s'appuie sur les travaux du projet national intitulé « Les plaideurs sans avocat », sous la supervision de la professeure Julie Macfarlane de l'University of Windsor en Ontario.
- LSPEI** La Law Society of Prince Edward Island et la fondation du droit de l'Île-du-Prince-Édouard travaillent avec la Community Legal Information Association of PEI depuis quelques années afin de mettre sur pied un centre d'auto-assistance pour les parties non représentées. Cette initiative inclut une étude de faisabilité, un projet pilote et la préparation de documentation de soutien. L'objectif est d'avoir une présence réelle dans le principal palais de justice de la province.

Information et éducation juridique du public

7. Afin d'assurer l'accès à la justice, il est crucial que l'information sur des questions juridiques soit facile d'accès et facile à utiliser. Un grand nombre d'organisations canadiennes qui offrent de l'information et de l'éducation juridique au public se consacrent à la diffusion de ce genre d'information. De plus, les ordres professionnels de juristes et d'autres organisations (comme l'Association du barreau canadien) fournissent de l'information au sujet des droits et de l'accès aux services juridiques. Des initiatives de vulgarisation juridique sont offertes par diverses organisations, lesquelles comprennent notamment l'élaboration et la distribution de guides et de brochures juridiques (comme ceux produits par les organisations de vulgarisation juridique et par plusieurs ordres professionnels de juristes), les ateliers offerts par des cliniques juridiques, les tribunes téléphoniques juridiques, les sites Web consacrés à l'information

juridique et les kiosques de vulgarisation juridique, notamment ceux qui se trouvent dans les palais de justice de plusieurs juridictions.

FOPJC La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada gère l'Institut canadien d'information juridique (CanLII), lequel offre au public un accès gratuit au droit canadien. CanLII est financé par une cotisation des membres des ordres professionnels de juristes de toutes les provinces et tous les territoires. CanLII offre un accès gratuit à plus d'un million de documents et 200 collections et a reçu plus de 7 millions de visites sur son site Web. CanLII défend et fait activement la promotion de sa mission visant à assurer un accès gratuit, complet et efficace à l'information juridique.

CanLII a récemment lancé un site secondaire appelé CanLII Connecte. Ce site permettra au public d'accéder gratuitement à un volume croissant de commentaires juridiques de haute qualité.

LSBC La Law Society of British Columbia contribue au financement de la bibliothèque du palais de justice de la Colombie-Britannique. En 2012, le montant total de ce financement est de 180 \$ par juristes agréé. La bibliothèque du palais de justice fournit de l'information juridique au public et a joué un rôle-clé dans la conception de CLICKLAW. Le site CLICKLAW donne une grande variété de renseignements pour aider le public à régler des problèmes juridiques, à apprendre et enseigner le droit, à faire de la recherche en droit, à s'y retrouver dans le système juridique et à demander des conseils juridiques.

LSA La Law Society of Alberta a participé activement à la fondation de la bibliothèque de onze palais de justice. Les bibliothèques sont régies par la LSA, les cours et les bibliothèques elles-mêmes.

De plus, la Law Society of Alberta envisage activement bon nombre d'initiatives en matière d'information juridique.

La Law Society of Alberta a ajouté sur son site Web des textes de vulgarisation juridique et des liens vers d'autres fournisseurs d'information juridique vulgarisée.

LSS La bibliothèque de la Law Society of Saskatchewan offre au public quelques ressources de recherche juridique en ligne et en personne.

La bibliothèque de la Law Society of Saskatchewan offre aux membres du public des ressources en matière de recherche juridique, tant en ligne que sur place. La LSS étudie la possibilité de rendre ses publications de bibliothèque accessibles à tous.

La Law Society of Saskatchewan modifie à l'heure actuelle son site Web pour inclure davantage d'information vulgarisée sur les questions éthiques suscitées par l'accès aux services juridiques, notamment de l'information pour aider les plaideurs sans avocat à interagir avec les avocats des parties adverses.

BHC

Le Barreau du Haut-Canada a élaboré et distribué un guide gratuit qui vulgarise l'information juridique, lequel est intitulé « Comment régler ses problèmes juridiques courants » (Handling Everyday Legal Problems) et est disponible sur papier et en ligne, tant en français qu'en anglais. Le guide a été rendu public en mai 2014 et près de 250 000 copies papier ont été distribuées.

L'accès aux services juridiques en français : En collaboration avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, le Barreau du Haut-Canada a également produit et distribué les brochures « Informer vos clients de l'accès aux services juridiques en français/Advising your clients about access to legal services in French », ainsi que « Vous avez un problème juridique - Vous parlez français/You have a legal issue - You speak French », disponibles en format papier et en ligne, tant en français qu'en anglais. Le Barreau et le ministre du Procureur général ont distribué 90 000 copies de Vous parlez français à travers l'ensemble des palais de justice de l'Ontario.

L'information juridique accessible à tous : IJAT – les outils d'EJP forment une série de huit modules mis au point pour fournir de l'appui et des conseils aux avocats et aux parajuristes qui désirent offrir des séances d'éducation juridique publique (EJP) dans leur collectivité. Chaque module comprend une vidéo (avec vidéodescription et sous-titrage codé) et d'autres documents par voie électronique – listes de contrôle imprimables, fiches de renseignement et dépliants – qui contiennent des conseils et des outils pratiques pour offrir au public des séances d'information juridique pertinentes et stimulantes. La documentation est disponible en français et en anglais sur le site Web, lifetoolbox.ca. Les ressources offertes par l'IJAT comprennent des documents élaborés par le Barreau du Haut-Canada (BHC), le Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ) et Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO). Ce projet a été rendu possible grâce à l'appui des partenaires du Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario : Aide juridique Ontario, Pro Bono Law Ontario et le Barreau du Haut-Canada ainsi que l'appui financier de la Fondation du droit de l'Ontario.

Éducation du public : Le BHC offre également une série d'activités d'éducation publique en partenariat avec des associations juridiques, des groupes communautaires, des écoles, des universités et les gouvernements. Cette série a pour but d'éduquer le public, le sensibiliser et l'encourager à discuter des défis et des occasions pour les collectivités qui demandent l'équité. Parfois, la série traite de questions propres aux personnes visant l'équité qui sont également des membres de la profession juridique.

Le Barreau du Haut-Canada a produit une série de vidéos « Votre droit ». Ces vidéos, que vous pouvez voir sur le site Web du BHC, ainsi que sur la chaîne *Your Law Series* sur YouTube, donnent au public de l'information juridique dans plusieurs domaines et expliquent le rôle des juristes et des parajuristes. Les vidéos présentent d'éminents praticiens qui renseignent le public dans les domaines des dommages corporels, de la garde des enfants et la pension alimentaire, de la pension alimentaire

versée à un conjoint et le transfert de biens entre conjoints, et des testaments et successions.

Droit de la famille : Le BHC a également entrepris la première phase d'un portail d'information en ligne unifiée sur le droit de la famille au cours de l'été 2012. Le site *Web Your Law: Family Law in Ontario* (<http://yourontariolaw.com/>) rassemble de l'information sur le droit de la famille provenant du ministère du Procureur général, des cours de l'Ontario, d'Aide juridique Ontario, d'Éducation juridique communautaire Ontario, du ministère de la Justice, du BHC et d'autres sources. Le site Web offre des renseignements et des ressources sur la garde et la pension alimentaire des enfants. Le site Web a été conçu de façon à servir de source d'information publique centralisée pour aider les gens à déterminer quels sont leurs problèmes en matière de droit familial et à les régler. Le site Web donne également des ressources pour les parties non représentées dans des conflits en matière de droit de la famille en Ontario. Le Barreau du Haut-Canada a également soutenu l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) pour l'élaboration d'un site Web similaire en français.

BQ, CNQ Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec se sont associés aux ministres fédéral et provincial de la Justice pour financer les activités d'Éducaloi, un service d'information juridique qui aide les membres du public à comprendre leurs droits et le système juridique.

CNQ Depuis plusieurs années, la Chambre des notaires du Québec finance et organise l'émission hebdomadaire de service public *Mêlez-vous de vos affaires* qui compte 65 000 téléspectateurs. En 2010, la Chambre a mis en service le site www.cdnq.tv qui archive toutes les émissions de télévision précédentes par sujet.

La Chambre a contribué à la production d'un numéro détaillé de *Protégez-vous* traitant des divers aspects de la gestion d'une succession en finançant ce projet et y apportant son soutien juridique.

BQ Le Barreau du Québec produit l'émission de télévision de service public *Le droit de savoir* depuis plus de quatre ans sur les chaînes de Canal Savoir et Télé-Québec - www.ledroitdesavoir.ca. Elle donne de l'information juridique au grand public. L'émission est diffusée depuis 2008 et est également présentée sur Tou.tv.

Le Barreau du Québec, avec la station de radio CIBL 101.5 FM de Montréal, produit une série de trois à quatre émissions de radio par année qui renseignent le public sur leurs droits et leurs obligations.

De plus, le Barreau du Québec publie une série d'articles qui donnent de l'information juridique en partenariat avec Protégez-vous, un organisme sans but lucratif de protection du consommateur et d'information au consommateur.

Le Barreau a publié un guide intitulé *Le langage clair : Un outil indispensable à l'avocat* qui traduit en langage clair les expressions et les

termes utilisés couramment. Le contenu du guide a également servi à produire 23 courtes vidéos qui présentent au public des expressions juridiques courantes en langage clair. Ces vidéos sont disponibles sur le site Web du Barreau.

Le Barreau finance le Centre de justice de proximité, un organisme sans but lucratif qui donne de l'information juridique, guide les gens à travers le système juridique et les aide à avoir accès à des services juridiques.

Le Barreau du Québec publie depuis 1 an chaque mois un texte d'information sur les droits des immigrants à l'intention de clientèles vulnérables. Le site www.immigration.barreau.qc.ca a aussi été mis en ligne en 2013.

Depuis 2012, le Barreau du Québec offre, une fois l'an des conférences grand public sur la médiation familiale lors de la Journée nationale de la médiation et une série de conférences grand public gratuites à l'occasion de son congrès annuel. Depuis 2012, près de 1000 personnes ont assisté à l'une ou l'autre de ces conférences, dont certaines ont aussi été diffusées sur le Web.

LSPEI La Law Society of Prince Edward Island contribue financièrement à la PEI Community Legal Information Association afin d'aider à financer la production d'une vaste gamme de projets et de documentation pour le public, incluant des brochures, des vidéos et des séances d'information.

NSBS Au printemps 2012, la Nova Scotia Barristers' Society a collaboré avec d'autres intervenants dans le but de mettre en œuvre un site Web d'information en droit de la famille. Le site a été créé et mis en place en collaboration avec le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse, la magistrature, la Legal Information Society of Nova Scotia, Aide juridique Nouvelle-Écosse, le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, la division de la Nouvelle-Écosse de l'Association du Barreau canadien et le Capital District Health Authority-Mental Health Program de Halifax. Le site se nomme *Family Law Nova Scotia* et offre au public de l'information juridique détaillée, incluant les services disponibles dans le domaine du droit de la famille, et aide le public à se retrouver dans le processus institutionnel en matière de droit familial dans la province. Le but du site Web est d'aider les membres du public à comprendre le droit de la famille et leur donner des outils pour choisir parmi les options qui leur permettront de régler leur problème.

En plus, le Comité d'équité raciale de la Nova Scotia Barristers' Society travaille avec la Legal Information Society of Nova Scotia pour créer de l'information sur le peuple autochtone et le droit. Le contenu et la disponibilité des services sont déterminés en fonction de consultations auprès des collectivités racialisées et visent les besoins juridiques manifestés par ces collectivités.

La Nova Scotia Barristers' Society fournit du soutien et des conseils à la Legal Information Society of Nova Scotia relativement à son programme

Access Legal Help au sein de cliniques de bénévoles et pour certaines de ses autres initiatives.

La Nova Scotia Barristers' Society a également présenté des séances d'information juridique sur différents sujets dans le cadre des services d'accueil et d'intégration des immigrants et donne parfois des conseils sommaires aux clients.

En collaboration avec l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse, la Legal Information Society of Nova Scotia, le Service d'aide juridique de Dalhousie, les Services d'établissement et d'intégration des immigrants et avec divers groupes de nouveaux arrivants, la Nova Scotia Barristers' Society, offre le programme Partners for Legal Education (Partenaires en faveur de l'éducation juridique). Le programme est conçu de sorte qu'il s'agisse d'une mini-école de droit pour les nouveaux arrivants, et porte sur une vaste gamme de sujets touchant au droit canadien.

LSNL

La Law Society of Newfoundland and Labrador travaille en collaboration avec la Public Legal Information Association of Newfoundland and Labrador pour offrir un soutien de nature générale sur des questions liées à l'accès à la justice.

La Law Society of Newfoundland and Labrador gère également des bibliothèques de droit qui offrent un accès gratuit à l'information juridique et de l'aide juridique au public. Une partie du financement pour ces bibliothèques de droit provient de la cotisation des membres de la LSNL.

LSY

La Law Society of Yukon soutient la Yukon Public Legal Education Association pour la production d'un document d'information juridique expliquant au public à quoi s'attendre lorsqu'il engage un juriste, que signifie un mandat de représentation standard et quoi faire lorsque la relation entre le juriste et le client se détériore.

LSNWT

La Law Society of the Northwest Territories donne sur son site Web de l'information de base sur le droit pénal et la procédure pénale, les transactions immobilières, la façon de trouver des services juridiques et la façon de s'y retrouver dans le système juridique. La LSNWT cherche à augmenter l'information juridique qu'elle donne présentement au public.

BNU

Initiative d'accès au savoir : Le projet de vulgarisation juridique du Barreau du Nunavut vise à offrir de l'information et du soutien juridique dans l'ensemble du territoire. Le projet est conçu pour mettre en contact des intervenants du milieu juridique avec d'autres intervenants extérieurs à la profession juridique. L'information est disponible en inuktitut et en inuinnaqtun sous la forme de résumés, d'organigrammes et de façon plus large, par la tribune téléphonique juridique en inuktitut qui est actuellement gérée par l'ordre professionnel de juristes. Les sujets abordés les plus importants portent sur la famille, les droits des personnes handicapées, les droits des personnes âgées, le logement et les procédures judiciaires. Les membres du public peuvent poser des questions juridiques d'ordre général en inuktitut, être dirigés vers des

ressources, être guidés à travers les dédales du système judiciaire et obtenir de l'information à propos de la discipline applicable aux avocats.

Le Barreau du Nunavut Le Barreau du Nunavut encourage les avocats à offrir des services de vulgarisation juridique, tant ceux œuvrant dans ses cours de circuit que ceux qui se déplacent dans les communautés. Plusieurs avocats ont manifesté leur intérêt pour une telle initiative.

Conseils donnés par des non-juristes

8. On a laissé entendre que les non-juristes peuvent jouer un rôle capital dans l'amélioration de l'accès aux services juridiques pour la population à revenu faible ou moyen. De la documentation à ce sujet indique que des non-juristes et des non-parajuristes, tels que des employés et bénévoles formés qui proviennent d'organismes communautaires, pourraient être en mesure de donner de précieux conseils juridiques dont certains ont grandement besoin. Plusieurs ordres professionnels de juristes ont commencé à examiner la faisabilité d'assouplir les restrictions imposées à la prestation de services juridiques de façon à permettre aux non-juristes d'offrir un choix plus vaste de services.

LSBC En octobre 2010, les conseillers de la Law Society of British Columbia ont approuvé le rapport du Groupe de travail sur la prestation de services juridiques. Dans son rapport, le Groupe de travail recommande d'augmenter l'accès à la justice en augmentant les tâches que pourraient exécuter les stagiaires et les parajuristes encadrés par des juristes. L'état actuel de ce dossier est le suivant :

- En juillet 2012, les conseillers de la LSBC ont terminé la rédaction des modifications au guide de déontologie professionnelle et aux règlements de la LSBC de façon à permettre aux parajuristes de donner des conseils juridiques et plaider devant une cour ou un tribunal, sous réserve de ce qui sera permis par la cour ou le tribunal. Les parajuristes sont encadrés par des juristes. Lorsque le code de déontologie professionnelle de la Colombie-Britannique est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, les parajuristes ont été autorisés à prendre et recevoir des engagements, sous réserve des exigences du code.
- La LSBC travaille avec la Cour suprême de la Colombie-Britannique et la Cour provinciale de la Colombie-Britannique pour entreprendre des projets pilotes dans le secteur du droit de la famille. Chaque projet pilote permet aux parajuristes de comparaître dans le cadre d'une procédure en matière de droit de la famille. Le projet pilote de la Cour suprême d'une durée de deux ans a été amorcé en janvier de 2013. Les conditions du projet pilote de la Cour provinciale font actuellement l'objet de discussions.

LSA La Law Society of Alberta examine la possibilité d'ouvrir le marché des services juridiques pour élargir l'éventail des services juridiques que pourraient fournir les non-juristes. La LSA tente maintenant de préciser

davantage la définition de « exercice du droit » afin d'élargir les types de services que les non-juristes sont autorisés à offrir.

La Law Society of Alberta a entrepris une étude de l'industrie des parajuristes non réglementés en Alberta et a découvert que les groupes mal desservis par les juristes dans la province sont aussi mal desservis par les parajuristes; il s'agit particulièrement de clients du droit de la famille et de personnes dans le besoin. Par conséquent, des initiatives visant à augmenter la contribution des parajuristes dans les cliniques juridiques sont en cours, en collaboration avec Aide juridique Alberta et Pro Bono Law Alberta.

De plus, la Law Society of Alberta élabore un programme qui fera augmenter le travail d'assistance devant les tribunaux que les étudiants en droit, par l'entremise de Student Legal Services, pourront faire dans des dossiers en matière de droit de la famille, notamment une participation restreinte dans des dossiers devant la Cour du Banc de la Reine.

LSS La Law Society of Saskatchewan envisage actuellement la possibilité d'élargir les services juridiques offerts par les étudiants, parajuristes et autres. L'objectif est d'améliorer l'accès du public à des fournisseurs qui offrent des services juridiques à plus faible coût, tout en assurant la protection du public au moyen de formations adéquates et de surveillance réglementaire.

LSM La Law Society of Manitoba collabore avec un collègue communautaire dans le cadre d'une initiative selon laquelle on procéderait à l'agrément de programmes de formation pour parajuristes. Les parajuristes qui termineraient ce programme seraient en mesure d'offrir des services dans le cadre d'une pratique élargie sous la surveillance d'un juriste.

BHC Le 28 juin 2012, le Barreau du Haut-Canada a présenté son rapport de cinq ans sur la réglementation des parajuristes au procureur général de l'Ontario, puis au public. Le rapport est publié sur le site Web du BHC. Ce dernier a consulté le public, les parajuristes, les juristes et les tribunaux tout au long de cette étude qui examinait l'équité du régime de réglementation des parajuristes du BHC. Le Barreau du Haut-Canada s'est également penché sur les conséquences de la réglementation pour les parajuristes agréés et le public qui a fait appel à leurs services. On conclut dans le rapport que le public a tiré profit de la réglementation des parajuristes en raison d'une plus grande protection des consommateurs et du maintien de l'accès aux services juridiques grâce à la contribution des parajuristes.

En 2013, la province de l'Ontario a promulgué la Loi sur la modernisation de la réglementation de la profession juridique, ce qui a considérablement changé la gouvernance de la profession. Les cinq parajuristes élus sont devenus des conseillers, et ceux-ci participent et votent lors des réunions du Conseil, alors que par le passé, seulement deux des cinq parajuristes élus étaient aussi conseillers.

NSBS La Nova Scotia Barristers' Society poursuit des discussions avec Aide juridique Nouvelle-Écosse et le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse dans le but de pouvoir faire appel davantage aux services des parajuristes dans la salle d'audience.

Conseils sommaires, services d'information et de renvoi

9. Les conseils sommaires, les services d'information et les services de renvoi par les parajuristes et les juristes, autres que des services de représentation complète, constituent d'autres moyens de transmettre de l'information et des conseils juridiques à peu de frais, sinon aucuns, pour le client.

LSA La Law Society of Alberta finance un programme de renvoi à un juriste qui est conçu pour aider les clients à trouver un juriste qui répond à leurs exigences.

La Law Society of Alberta est en train d'apporter des améliorations à son répertoire d'avocats accessible en ligne pour que les membres du public puissent effectuer plus efficacement des recherches afin de trouver un avocat qui saura répondre à leurs besoins juridiques. Les modifications envisagées permettraient aux usagers d'effectuer des recherches en fonction de divers critères choisis par les avocats, comme l'emplacement géographique, les domaines de droit exercés et les langues parlées, l'accessibilité, les modes de facturation (dont les honoraires conditionnels), les options de paiement (dont les cartes de crédit) et la possibilité d'accepter de nouveaux clients.

LSM *Centre d'aide juridique* : Il s'agit d'un centre multidisciplinaire dirigé par des étudiants de différents domaines qui offre des conseils et des services de renvoi gratuits (sous la surveillance de juristes bénévoles). La Law Society of Manitoba offre une dispense des demandes d'indemnité et de cotisation aux juristes retraités qui travaillent bénévolement au centre.

Programme de tribune téléphonique juridique : Financé en partie par une subvention de la Law Society of Manitoba, ce programme offre des conseils juridiques sommaires par téléphone.

Service de renvoi aux avocats : La Law Society of Manitoba a fondé et continue d'appuyer financièrement un service de renvoi à un juriste qui donne à ceux qui en font la demande le nom de juristes exerçant dans le domaine du droit qui les concerne. Les juristes sur la liste de renvoi acceptent de donner 30 minutes de conseils gratuits. Ce programme est maintenant dirigé par la Community Legal Education Association.

BHC Le Barreau du Haut-Canada offre au public un service de renvoi à un juriste depuis 1970. Le service s'est élargi en mai 2012 pour inclure les renvois à un juriste et un parajuriste et porte maintenant le nom de

Service de référence du Barreau. Ce service téléphonique gratuit met les membres du public en contact avec un juriste ou un parajuriste participant qui exerce dans la même région et dans le domaine du droit qui concerne le dossier en question et ce, pour une consultation gratuite de 30 minutes. Si un membre du public appelle le Centre de service à la clientèle du BHC, lequel inclut le service de renvoi, et celui-ci ne parle ni l'anglais ni le français, le BHC offre des services dans plusieurs autres langues et paie le service multilingue en fonction de chaque appel. En 2013, le Service de référence du Barreau a reçu 65 927 renvois, et 1 224 avocats et 214 parajuristes se sont inscrits au service

Par l'entremise de son Centre de service à la clientèle, le BHC offre des services par téléphone, télécopieur et courriel pour répondre aux demandes de renseignements du public et, lorsqu'il y a lieu, donne les coordonnées d'Aide juridique Ontario, de Pro Bono Law Ontario et d'autres fournisseurs de services et d'information.

CNQ

La Chambre des notaires du Québec dirige le centre d'appels *1-800-Notaire* comptant un effectif de 13 professionnels à temps partiel qui répondent aux appels du public. Bien qu'ils ne donnent pas de conseils juridiques, ils fournissent de l'information juridique de nature générale et renvoient le demandeur à l'organisme qui sera le mieux placé pour l'aider s'il y a lieu. Le centre répond à environ 300 appels par jour, ou environ 70 000 appels par année.

BQ

Le Barreau du Québec commandite, appuie ou fait la promotion de plusieurs services de conseils sommaires, incluant des services régionaux de renvoi à un avocat, des lignes d'assistance juridique (dont le service est assuré par l'Association du jeune Barreau de Montréal) et le forum public d'information juridique de 4 jours du Barreau de Montréal, *Salon Visez Droit*, où les membres du public peuvent obtenir de l'information et des conseils juridiques sur un large éventail de sujets.

Le Barreau du Québec finance un service de renvoi à un avocat qui met le demandeur en contact avec un avocat pour une consultation de 30 minutes à un coût de 30 \$.

Le Barreau du Québec offre également une ligne d'assistance permettant aux personnes en état d'arrestation d'obtenir des conseils juridiques gratuits.

En octobre 2011, le Barreau du Québec a établi une nouvelle ligne d'assistance en collaboration avec la Régie du logement du Québec. Les juristes répondent gratuitement aux questions par téléphone. Cette ligne d'assistance s'étend maintenant à d'autres régions du Québec.

Le Barreau du Québec a aussi mis sur pied un Service de médiation à forfait pour les particuliers et entreprises de 25 employés et moins qui ont un différend de nature commerciale et dont la somme en litige est de 3 500 \$ ou moins. Pour 10 % de la somme en litige, les médiateurs accrédités tentent de trouver une issue au différend.

- BNB** Le Barreau du Nouveau-Brunswick aide l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton à mettre en place des cliniques juridiques étudiantes. Les étudiants seront encadrés par des juristes et obtiendront des crédits de cours pour les services juridiques qu'ils fourniront. Ces cours pratiques en droit devraient commencer en septembre 2013. Des études de faisabilité pour la mise en œuvre du programme sont en cours.
- Le Barreau du Nouveau-Brunswick élabore un service de renvoi des avocats et envisage de lancer le système prochainement.
- NSBS** La Nova Scotia Barristers' Society fournit du soutien aux cliniques de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse qui offrent des conseils sommaires aux membres des communautés depuis toujours défavorisées dans la région. Ce soutien comprend notamment l'élaboration d'une brochure de renseignements à l'intention des avocats bénévoles qui offrent des conseils sommaires.
- La Nova Scotia Barristers' Society participe au Supreme Court Duty Counsel Project, une initiative issue de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse et conçue pour offrir des conseils sommaires gratuits aux personnes se trouvant dans les palais de justice.
- LSPEI** La Law Society of Prince Edward Island finance chaque année la Community Legal Information Association pour un service de renvoi à un avocat permettant aux membres du public de recevoir les conseils d'un juriste pendant 45 minutes à un coût de 25 \$.
- LSY** La Law Society of Yukon gère un service de renvoi à un juriste où les membres du public peuvent payer 30 \$ pour une consultation de 30 minutes avec un juriste participant qui les aidera à déterminer s'ils doivent engager un juriste pour régler leur situation. La LSY demande à chaque nouveau membre s'il désire participer au service de renvoi.

Évaluation des besoins juridiques

10. L'évaluation des besoins juridiques consiste à recueillir du public les données qui permettront de déterminer quels sont les besoins, comment on répond à ces besoins et quelles sont les lacunes et qui permettront ensuite de proposer des stratégies pour combler ces lacunes.

- LSBC** La Law Society of British Columbia a engagé Ipsos Reid pour mener un sondage sur les moyens que les gens utilisent pour régler leurs problèmes juridiques. Les résultats de ce sondage intitulé *Legal Services in BC* ont été publiés en 2009. C'est à partir de ce sondage que le Groupe de travail sur la prestation de services juridiques de la LSBC a préparé le rapport de 2009 qu'il a présenté aux conseillers.

BHC

Projet d'évaluation des besoins juridiques civils en [Ontario](#) : En 2008, le Barreau du Haut-Canada, Aide juridique Ontario et Pro Bono Law Ontario ont convenu d'entreprendre ensemble une recherche – le *Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario*. Le projet avait pour but de connaître en détail les besoins juridiques civils des Ontariens à revenu faible ou moyen et de trouver des stratégies pour mieux répondre à ces besoins. En 2010, le premier rapport – *À l'écoute de l'Ontario* – a été publié. Il était fondé sur un sondage téléphonique, une série de groupes de discussion et l'établissement de l'éventail des services offerts. En 2011, le second rapport – *La géographie des services juridiques civils en Ontario* – a été publié. Il compare et analyse les caractéristiques démographiques de la population de l'Ontario et la distribution des services juridiques. Les deux rapports, ainsi que les comptes rendus des données quantitatives de chacun peuvent être consultés sur le site Web du BHC.

BdeQ

Le Barreau du Québec a procédé avec CROP à l'évaluation des besoins en services juridiques des familles dont les revenus annuels se situent entre 40 000 \$ et 90 000 \$.

NSBS

L'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a modifié la loi sur la profession juridique en 2010, notamment la disposition relative à l'objet qui exige maintenant que la Nova Scotia Barristers' Society cherche à améliorer l'administration de la justice dans la province en (i) consultant régulièrement les organismes et les collectivités de la province qui sont concernés par l'objet de la NSBS incluant, mais sans s'y limiter, les organismes et les collectivités qui reflètent la diversité économique, ethnique, raciale, des sexes et linguistique de la province et en (ii) entreprenant d'autres activités pertinentes telles qu'approuvées par le conseil d'administration (article (4)(d)). Par suite des modifications apportées à la disposition relative à l'objet, la NSBS a commencé à mener des consultations de façon régulière au sujet de l'accès aux services juridiques en portant une attention particulière aux collectivités marginalisées. Ces consultations incluent les conseillers dans le programme communautaire où les dirigeants de la NSBS consultent directement des groupes particuliers au sujet des questions d'accès et ce, une fois par année pour une durée d'une journée complète.

Le Comité sur l'équité entre les sexes de la Nova Scotia Barristers' mène actuellement une série de consultations avec des groupes de femmes afin de déterminer quelles sont leurs préoccupations en matière d'accès à la justice.

Initiatives économiques**Mandats à portée limitée/Services juridiques dégroupés**

11. Les services juridiques dégroupés et les mandats à portée limitée ou les services juridiques dégroupés permettent aux juristes de représenter un client de façon limitée en ne prenant en charge qu'une partie du dossier du client (par exemple, en rédigeant une déclaration sans autrement représenter le client dans l'affaire). Le dégroupage est une

solution intéressante surtout parce qu'il devient possiblement moins coûteux d'obtenir des services juridiques. Le dégroupage crée un compromis entre la partie non représentée et la partie représentée.

12. La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada a apporté des modifications au Code type de déontologie professionnelle pour y intégrer de l'information supplémentaire à l'intention des avocats qui offrent des services juridiques dits « dégroupés ». Plusieurs ordres professionnels de juristes ont adopté les règlements types relativement aux mandats à portée limitée, incluant ceux de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les ordres professionnels de juristes des Territoires du Nord-Ouest, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick envisagent l'adoption de ces règlements en 2015.

FLSC La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada a voté en octobre 2014 au sujet des modifications au Code type de déontologie professionnelle qui faciliteraient la prestation de services juridiques sommaires à court terme, notamment pour les avocats de garde de l'aide juridique et les programmes bénévoles, en créant quelques exceptions aux règles sur les conflits d'intérêts. Celle-ci a consulté les ordres professionnels de juristes et d'autres intervenants à propos de ses projets de règlements en la matière et ceux-ci se sont montrés favorables aux modifications proposées.

LSA La Law Society of Alberta a élaboré, à l'intention des avocats, de la documentation sur les problèmes éthiques et pratiques liés aux mandats à portée limitée.

Sous les auspices d'un comité directeur de l'accès aux services juridiques (composé de représentants de la LSA, du gouvernement de l'Alberta et des tribunaux de l'Alberta), la Law Society of Alberta appuie de façon générale les initiatives relatives aux mandats à portée limitée. Une initiative particulièrement intéressante est le bureau du droit de la famille de l'aide juridique qui fait appel aux mandats à portée limitée et aux parajuristes pour fournir des services juridiques sous la surveillance de juristes.

BHC Un groupe de travail du BHC poursuivra ses consultations avec les organismes et les établissements juridiques pour déterminer quelles sont les principales questions liées aux règles de procédure dans les cas de services à portée limitée dans le cadre de litiges, ainsi que les changements qui pourraient être nécessaires pour faciliter davantage ces types de mandats.

BQ Le Barreau de Montréal (section du Barreau du Québec) a publié en 2011 un guide sur les services juridiques dégroupés ou à portée limitée pour les avocats. Le but de ce guide est de servir d'outil de référence et de promouvoir l'utilisation de services juridiques dégroupés au Québec.

LSNL La Law Society of Newfoundland and Labrador élabore une trousse d'information qui fournit des renseignements supplémentaires aux avocats qui offrent des services juridiques dits « dégroupés » dans le cadre de mandats à portée limitée.

Régimes d'assurance juridique

13. Les régimes d'assurance juridique offrent de l'assurance pour couvrir certains des frais juridiques imprévus d'un assuré ou des situations imprévues, telles que des transactions immobilières ou la préparation d'un testament. Certains régimes incluent peut-être le renvoi à un juriste ou un cabinet juridique qui pourra représenter l'assuré. Très répandue dans plusieurs pays européens (environ 75 % des ménages en France et en Allemagne et 90 % des ménages en Suède) et de plus en plus populaire aux États-Unis (environ 30 % des ménages aux États-Unis), l'assurance de frais juridiques n'est pas encore aussi répandue au Canada. Toutefois, deux exceptions canadiennes qu'il faut mentionner sont les régimes d'assurance juridique offerts par le Syndicat national des travailleurs et travailleuses de l'automobile et le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique du Canada. Ces régimes englobent un large éventail de questions juridiques, incluant celles en matière de droit de la famille.

BHC Le Barreau du Haut-Canada explique brièvement l'assurance juridique sur la page « Accès à la justice » de son site Web. Il fournit également le lien au site de DAS Canada, le seul fournisseur d'assurance juridique spécialisé qui est autorisé à vendre des polices d'assurance depuis juillet 2010.

BQ Le Barreau du Québec fait activement la promotion de l'assurance juridique au Québec depuis 1998. En 2009, on comptait environ 225 000 personnes au Québec qui avaient une assurance de frais juridiques (au coût de 48 \$ à 100 \$ par année). Le Québec est le chef de file de cette initiative au Canada. Le Barreau du Québec a investi plus de deux millions de dollars pour promouvoir l'assurance juridique auprès du public, des compagnies d'assurance et des représentants en assurances au Québec. Le Barreau du Québec offre également une ligne d'assistance et un site Web (<http://www.assurancejuridique.ca/>) permettant aux membres du public d'obtenir des renseignements et des réponses à leurs questions au sujet de l'assurance juridique.

NSBS La Nova Scotia Barristers' Society a tenu des discussions avec un important fournisseur d'assurance juridique. Elle prévoit fournir à ses membres de l'information concernant les régimes d'assurance juridique qui sont actuellement offerts.

Aide juridique

14. Pour améliorer l'accès aux services juridiques, il est essentiel de financer l'aide juridique par l'entremise d'un régime d'aide juridique public qui dispose de ressources adéquates.

- LSBC** La Law Society of British Columbia est un des organismes qui financent la Public Commission on Legal Aid. Cette dernière a fait la tournée de la Colombie-Britannique pour obtenir les commentaires du public sur les moyens d'améliorer la prestation d'aide juridique dans la province. Au mois de mars 2011, la Commission a présenté un rapport sur les fondements du changement en Colombie-Britannique.
- LSA** La Law Society of Alberta a signé la Legal Aid Governance Agreement (une entente sur la gouvernance de l'aide juridique avec le ministère de la Justice de l'Alberta et Aide juridique Alberta) et les conseillers de la LSA ont récemment approuvé une version modifiée qui, on l'espère, améliorera la prestation de services d'aide juridique en Alberta. La LSA a également entrepris d'autres initiatives qui visent le même objectif.
- La Law Society of Alberta a participé à des réunions avec le ministère de la Justice de l'Alberta (et avec des membres d'autres ministères du gouvernement qui sont responsables des politiques et programmes de services sociaux) dans le but de soutenir un niveau de financement convenable pour l'aide juridique en Alberta. Cette initiative a été dirigée par un comité de juristes appuyé par la LSA (procureurs, avocats de la défense au criminel et avocats du droit familial), de juges, de directeurs de l'aide juridique et de directeurs des services sociaux.
- BQ** Par l'entremise d'une campagne de défense des intérêts du public et du gouvernement, le Barreau du Québec fait la promotion de l'accès aux services juridiques de façon continue.

Honoraires réduits (services bénévoles et à coût réduit)

15. Les services juridiques bénévoles (ou *pro bono*) sont fournis gratuitement, tandis que les services juridiques à coût réduit (ou *low bono*) sont ceux que les juristes fournissent à moindres frais aux clients à faible ou moyen revenu. Ces types d'initiatives s'adressent expressément aux clients qui ne répondent pas aux critères leur donnant droit à l'aide juridique, mais qui n'ont pas les moyens de payer les honoraires habituels.

- LSBC** Création de Pro Bono Law BC : À l'automne 1998, la Law Society of British Columbia s'est jointe à l'Association du Barreau canadien pour former un comité *pro bono* mixte chargé d'élaborer et d'encourager des programmes pour la prestation de services juridiques bénévoles dans la province de la Colombie-Britannique. Cette initiative a mené à l'établissement d'un organisme indépendant, Pro Bono Law of BC. L'année dernière, Pro Bono Law of BC et Western Society to Access Justice ont fusionné pour former Access Pro Bono.

Financement des services juridiques bénévoles : Depuis 2006, un pour cent des cotisations des membres de la [Law Society of British Columbia](#) est affecté au financement de fournisseurs de services juridiques bénévoles en Colombie-Britannique. Les fonds sont gérés par la fondation du droit de la Colombie-Britannique.

Exemption d'assurance pour les membres retraités qui offrent des services juridiques bénévoles : En 2002, un programme a été mis en place avec l'appui du fonds d'assurance des juristes de la Colombie-Britannique afin de pouvoir assurer gratuitement les juristes retraités ou les juristes d'entreprise (les juristes qui, autrement, ne sont pas assurés) qui sont prêts à offrir des services juridiques bénévoles par l'entremise d'un fournisseur approuvé par la [Law Society of British Columbia](#). Les juristes offrant ces services évitent également les conséquences financières habituelles d'une demande d'indemnité payée s'il y a lieu.

LSA

La Law Society of Alberta cherche à promouvoir la prestation de services juridiques bénévoles qui s'ajouteraient à un système d'aide juridique bien financé, sans toutefois le remplacer. Le principal élément de cette stratégie est l'appui de la LSA à Pro Bono Law Alberta, un organisme indépendant qui gère et accroît la prestation de services juridiques bénévoles en Alberta (mais qui ne fournit pas ces services).

La Law Society of Alberta appuie toujours Pro Bono Law Alberta et a récemment élaboré une politique de financement qui confirme l'engagement soutenu de la Law Society of Alberta envers PBLA.

Plus de 14 projets uniques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen de partenariats, de projets communs et d'activités communautaires, permettant aux Albertains à faible revenu et aux organismes de bienfaisance admissibles ayant besoin de conseils ou de services juridiques d'accéder aux services d'avocats bénévoles.

Des dispositions ont été ajoutées pour étendre la couverture d'assurance aux avocats en entreprise, à la retraite et aux avocats actifs qui offrent leurs services de façon bénévole par l'entremise d'organisations autorisées.

LSS

En 2008, la Law Society of Saskatchewan a constitué Pro Bono Law Saskatchewan en société, conformément aux recommandations d'un comité multipartite sur l'accès à la justice composé de représentants de la LSS, de la magistrature, de l'aide juridique et du ministère de la Justice de la Saskatchewan. La LSS offre également à cet organisme les services de son personnel et un soutien administratif. Pro Bono Law Saskatchewan a ouvert des nouvelles cliniques et augmenté la participation des membres du barreau. La LSS demande maintenant une cotisation de 15 \$ à ses membres pour appuyer financièrement Pro Bono Law Saskatchewan.

La [Law Society of Saskatchewan](#) a modifié sa police d'assurance de façon à abolir toute franchise et à assurer les juristes qui, autrement, n'auraient pas d'assurance.

- BHC** Le Code de déontologie du Barreau du Haut-Canada permet aux juristes d'offrir bénévolement des services juridiques sommaires d'une durée limitée à un client sans exiger que les juristes effectuent une recherche pour vérifier s'il y a un conflit d'intérêts. Cette exception s'applique aux juristes qui offrent leurs services bénévolement par l'entremise du programme Law Help Ontario de Pro Bono Law Ontario (PBLO) pour les causes devant la Cour supérieure de justice ou la Cour des petites créances. Les règlements administratifs du BHC exemptent également du paiement de la prime d'assurance les juristes qui ne sont pas en exercice et les juristes retraités qui désirent offrir des services bénévoles par l'entremise de PBLO.
- BQ** Le Barreau du Québec a participé à la création de Pro Bono Québec et continue de l'appuyer financièrement. Il s'agit d'un organisme qui coordonne toutes les initiatives prises par les juristes dans le domaine des services juridiques bénévoles à travers la province.
- NSBS** La Nova Scotia Barristers' Society fait partie du comité consultatif d'un projet pilote de trois ans visant à offrir des services juridiques bénévoles. Le projet est administré par la Legal Information Society of Nova Scotia. La NSBS agit à titre consultatif pour faciliter l'accès aux juristes prêts à travailler bénévolement et pour faciliter aussi les communications avec la profession juridique au sujet du programme.
- De plus, la [Nova Scotia Barristers' Society](#) assure la liaison avec les cabinets privés, afin de favoriser la prestation bénévole de conseils juridiques sur les entreprises aux nouveaux arrivants.

Modèles de facturation de rechange

16. Le modèle des heures facturables est celui le plus couramment utilisé par les juristes et la documentation à ce sujet porte à croire que ce modèle présente des défis pour les clients inquiets du coût des services juridiques qui risque d'être très élevé. On a également constaté que le modèle pourrait inciter certains juristes à prolonger des mandats. Certains des modèles qui pourraient remplacer celui des heures facturables incluent l'appel d'offres, la facturation à tarif fixe et la banalisation des services juridiques.

- LSM** La Law Society of Manitoba a établi le Family Law Access Centre, qui existe maintenant depuis quatre ans en tant que projet pilote, afin de réduire l'écart entre l'aide juridique et les services juridiques pour ceux qui ont les moyens de les payer. La LSM a recruté une équipe de juristes prêts à facturer leurs services en droit de la famille à un coût réduit aux personnes à faible ou moyen revenu et, en échange, la LSM leur garantit les paiements. Les clients admissibles paient à la LSM un montant mensuel établi en fonction de leurs moyens.
- BQ** Le Barreau du Québec est actuellement en train de mettre en place un laboratoire sur la tarification dont les travaux devraient mener à des innovations en cette matière.

Questions qui touchent les fournisseurs (petits cabinets et praticiens exerçant seuls, régions rurales et éloignées, questions culturelles et linguistiques)

17. Il est essentiel de maintenir suffisamment de petits cabinets, de praticiens exerçant seuls et de praticiens dans les régions rurales et éloignées pour pouvoir répondre aux besoins des Canadiens à revenu faible ou moyen. On a démontré que le nombre de petits cabinets et de praticiens exerçant seuls baisse dans plusieurs régions géographiques et plusieurs domaines du droit. De plus, les minorités linguistiques ont encore de la difficulté à trouver des juristes qui parlent leur langue. On constate aussi une baisse du nombre de juristes qui participent à la prestation d'aide juridique.

18. Les juristes dans les régions rurales et éloignées font face à des défis de plus en plus grands, notamment la grande étendue des territoires, les clients isolés, la méconnaissance des services des juristes et la difficulté à recruter du personnel. Pour les clients, le plus gros obstacle à l'accès aux services juridiques est la distance. Plusieurs innovations et solutions visant à augmenter les services juridiques disponibles dans les régions rurales et éloignées sont mentionnées dans la documentation. Elles incluent : offrir des incitatifs et un soutien aux juristes qui exercent le droit dans les collectivités rurales et éloignées, tels qu'un soutien pour payer les coûts des installations et d'exploitation, l'accès gratuit à la formation permanente en droit et des programmes d'exonération du remboursement d'un prêt; créer des partenariats urbains-ruraux selon lesquels les juristes urbains offrent des services bénévoles aux clients ruraux en se servant des bureaux d'aide juridique ruraux, d'organisations caritatives ou de fournisseurs de services juridiques communautaires comme points de contact; encadrer des étudiants en droit afin qu'ils puissent offrir des services juridiques dans les régions mal desservies; et promouvoir les occasions de stage pour les étudiants en droit dans les collectivités mal desservies.

19. La documentation laisse entendre également que les innovations technologiques pourraient aider à réduire l'écart entre les clients et les fournisseurs de services juridiques dans les régions rurales et éloignées.

20. Les clients peuvent être confrontés à des difficultés culturelles ou linguistiques pour accéder à des services juridiques. Certains ordres professionnels de juristes tentent de surmonter et d'éliminer ces difficultés en offrant des formations aux avocats pour les aider à surmonter certains obstacles culturels précis, entre autres, qui peuvent entraver l'accès des clients aux services juridiques.

LSBC La Law Society of British Columbia est cofondatrice, avec la division de la C.-B. de l'Association du Barreau canadien et la fondation du droit de la Colombie-Britannique, de l'initiative REAL d'éducation et d'accès aux juristes dans les régions rurales. L'objectif de REAL est de trouver un emploi d'été pour les étudiants en droit dans les collectivités rurales et éloignées. On cherche donc à susciter l'intérêt des jeunes juristes afin qu'ils s'installent dans ces régions pour exercer le droit. Au mois d'août 2012, l'initiative REAL avait trouvé un emploi d'été pour 13 étudiants dans des collectivités rurales et éloignées à travers la Colombie-Britannique.

LSA La Law Society of Alberta fournit un soutien en ligne dans le cadre d'un projet pilote indépendant de ses conseillers quant à l'exercice du droit le

projet *SoloNet*. *SoloNet* permet aux juristes exerçant seuls ou travaillant dans les régions éloignées de l'Alberta de profiter d'un forum confidentiel pour communiquer entre eux, obtenir des conseils et d'autres ressources, échanger de l'information, poser des questions et offrir des conseils.

La [Law Society of Alberta](#), par l'entremise de son Groupe de travail sur le maintien en poste et la reprise du travail, se penche sur d'autres politiques et programmes pour aider les praticiens en région rurale et les plus petits cabinets juridiques à continuer de servir leurs clients.

De plus, avec l'aide financière du gouvernement de l'Alberta, la [Law Society of Alberta](#) cherche des moyens d'aider les étudiants formés à l'étranger et ayant répondu aux exigences du Comité national sur les équivalences des diplômes de droit de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada à devenir juristes. Un des objectifs du projet est d'augmenter le nombre d'avocats ayant les compétences linguistiques et culturelles requises pour servir les immigrants en Alberta.

La Law Society of Alberta collabore avec les deux facultés de droit de l'Alberta, le réseau de développement rural de l'Alberta et de la section de l'Alberta de l'ABC pour accroître l'intérêt et les opportunités des étudiants et des stagiaires en droit dans les régions rurales de l'Alberta.

La Law Society of Alberta travaille avec le ministère de la Justice de l'Alberta et les tribunaux de l'Alberta pour trouver des façons d'améliorer les services d'interprétation disponibles à la Cour. Le projet comprend des efforts pour offrir, dans les palais de justice, des services dans des langues autres que le français et l'anglais.

LSS

La Law Society of Saskatchewan a établi un comité chargé d'examiner les questions relatives à l'évolution des caractéristiques démographiques de la profession juridique en Saskatchewan et l'impact que cette évolution aura sur la prestation des services juridiques. Le comité de la LSS a organisé plusieurs tables rondes avec des avocats membres d'associations rurales de barreaux pour discuter de ces questions. Ces consultations ont engendré une vague de fond en faveur de l'innovation de la réglementation, notamment quant à la réglementation applicable aux parajuristes, aux structures d'entreprise alternatives et en faveur de l'utilisation accrue de la technologie, le tout, dans le but de favoriser la prestation de services juridiques dans les régions éloignées.

La [Law Society of Saskatchewan](#) a également établi un programme de révision de la pratique pour venir en aide aux nouveaux avocats qui travaillent à leur compte sur le plan de la gestion. Un nouveau programme obligatoire de vérification de la pratique permet à l'ordre professionnel de juristes de collaborer avec les avocats pour prévenir les problèmes courants en pratique. Par ailleurs, la LSS examine d'autres initiatives, notamment un forum en ligne, pour aider davantage les avocats travaillant à leur compte et ceux œuvrant dans les régions éloignées.

LSM

La Law Society of Manitoba, la faculté de droit de l'Université du Manitoba et la division du Manitoba de l'Association du Barreau canadien ont uni leurs efforts dans le but de créer des places additionnelles à la faculté de droit pour les étudiants qui viennent des collectivités mal desservies. La LSM offre des prêts à remboursement conditionnel allant jusqu'à 25 000 \$ par année aux étudiants de ces collectivités. Ces étudiants sont dispensés du remboursement de leur prêt à un taux de 20 % par année pour chaque année pendant laquelle ils retournent exercer le droit dans leur région.

La [Law Society of Manitoba](#) a établi un registre de suppléants et une structure de soutien de la suppléance afin de promouvoir et d'encourager l'exercice du droit dans les collectivités mal desservies.

BHC

En 2005, le Barreau du Haut-Canada a publié le rapport du Groupe de travail sur les praticiens exerçant seuls et les petits cabinets, lequel comprenait d'importants résultats de recherche sur la nature de l'exercice seul et dans un petit cabinet en Ontario, les pressions que connaissent les juristes dans cette situation et les conséquences de ces pressions sur l'accès à la justice pour les Ontariens. Par suite de ce rapport, le Barreau du Haut-Canada a augmenté son soutien aux praticiens exerçant seuls ou dans les petits cabinets afin de leur donner plus de chances de réussite.

Le service du perfectionnement professionnel et des compétences du Barreau du Haut-Canada offre un soutien aux praticiens exerçant seuls et dans les petits cabinets à l'aide de ressources en ligne adaptées à leurs besoins. Ces ressources incluent des guides pratiques, une ligne d'assistance en matière de gestion de cabinet pour les juristes et parajuristes, ainsi que d'autres guides publiés de façon continue qui portent sur un large éventail de sujets liés à la gestion d'un cabinet. Le BHC conserve également un registre de juristes indépendants prêts à agir à titre de suppléant. Les juristes ayant besoin d'aide à court terme peuvent ainsi consulter le registre pour trouver des candidats.

Depuis 2006, le Barreau du Haut-Canada et l'Association du Barreau de l'Ontario organisent une conférence/exposition annuelle pour les praticiens exerçant seuls et les petits cabinets. Cet événement permet aux participants d'examiner des questions qui concernent particulièrement l'exercice du droit dans un petit cabinet ou seul et leur accorde des heures-crédits applicables à la formation permanente en droit obligatoire.

En mars 2009, le Barreau du Haut-Canada a mis en marche un programme parental – le Programme d'aide au congé parental des avocates et des avocats (PACPAA) – afin de permettre aux juristes de rester en pratique après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Le programme a été élaboré en raison du fait que les praticiens exerçant seuls et les juristes dans les petits cabinets n'ont pas accès, ou très peu, aux prestations de congé parental. Le PACPAA offre 750 \$ par semaine aux juristes admissibles pour une période maximale de douze semaines (maximum de 9 000 \$ par congé, par unité familiale) pour payer, entre

autres, les dépenses liées au maintien de leur pratique pendant le congé de maternité, le congé parental ou le congé d'adoption.

Le Barreau du Haut-Canada fait aussi appel aux travaux de l'aide juridique de l'Ontario relativement à une trousse réalisée en collaboration avec la Commission de la santé mentale du Canada afin de présenter une « approche qui tient compte des traumatismes » à l'intention des avocats et des parajuristes qui interagissent avec des clients aux prises avec des problèmes de santé mentale.

BQ Depuis 2012, plus de quatre missions dans le Grand Nord ont été effectuées pour un total de plus de 60 jours/homme dans le Grand Nord. Les enjeux de justice ont été identifiés avec les populations autochtones dont les besoins en matière de justice sont criants.

Le ministère de la Justice du Québec, Justice Canada et les médias ont été sensibilisés.

Un rapport et un plan d'action sont en rédaction et seront dévoilés à l'automne 2014.

NSBS La Nova Scotia Barristers' Society a élaboré des programmes de formation visant à sensibiliser les avocats quant aux obstacles auxquels peuvent faire face leurs clients pour avoir accès à la justice. Ces programmes ont pour but d'aider les avocats à accroître l'accès de leurs clients aux services juridiques. Par exemple, la NSBS a modifié son cours d'agrément afin de refléter les valeurs d'accès à la justice prônées dans ses documents de formation. En outre, de concert avec des organismes communautaires axés sur les victimes d'agressions sexuelles, la NSBS lancera bientôt un programme de formation pilote à l'intention des avocats pour l'adoption dans leur pratique du droit d'une approche qui tient compte de ces traumatismes.

LSNL La Law Society of Newfoundland and Labrador examine la possibilité d'utiliser la vidéoconférence afin de pouvoir davantage offrir des programmes de formation permanente en droit de qualité à travers la province. Son objectif est d'éliminer certaines des difficultés auxquelles les praticiens des régions rurales ont à faire face.

BNU Le Barreau du Nunavut œuvre à augmenter le nombre d'avocats pratiquant sur le territoire. Le Barreau du Nunavut a élaboré des mesures à l'intention des étudiants en droit qui leur permettent d'effectuer des stages de rotation et d'avoir un accès en ligne aux cours d'admission au Barreau de la Law Society of Manitoba. Des avocats résidents offrent des formations en personne aux étudiants en droit d'Iqaluit. Le programme connaît un franc succès et le Barreau du Nunavut prévoit une augmentation considérable du nombre d'avocats qui seront autorisés à pratiquer sur le territoire en 2015.

Structures d'entreprises alternatives pour la prestation de services juridiques

21. L'expression « structures d'entreprise alternatives » (ABS) est une expression générale utilisée pour décrire plusieurs modèles de prestation de services juridiques qui diffèrent de la structure des cabinets traditionnels. De telles structures peuvent comprendre : des bureaux de consultation juridique qui ne sont pas détenus par des avocats ou dans lesquels les investisseurs ne sont pas des avocats; des sociétés financées par des capitaux propres délivrant des services juridiques; et des organisations utilisant la technologie pour fournir des services juridiques novateurs ou automatisés. Différents types de structures d'entreprise sont permis par les organismes de réglementation gouvernant la profession juridique dans certains secteurs de l'Australie, de l'Angleterre et du pays de Galles. Certaines structures d'entreprise alternatives pour la prestation de services juridiques peuvent accroître l'accès aux services juridiques en diminuant les frais encourus par les clients et en augmentant la compétition au sein du marché des services juridiques.

22. Les ordres professionnels de juristes du Canada imposent plusieurs exigences réglementaires aux structures d'entreprise alternatives (ABS). Bon nombre des ordres professionnels de juristes envisagent la possibilité de permettre aux structures d'entreprise alternatives d'être créées dans leur juridiction. Par exemple, un groupe de travail créé par le Barreau du Haut-Canada en Ontario examine actuellement les diverses structures d'entreprises alternatives et l'avenir des services juridiques. Par ailleurs, les ordres professionnels de juristes de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse examinent aussi la possibilité de permettre la création de telles structures.